

Discours d'installation de M. Rémy HEITZ, procureur général près la cour d'appel de Paris.

Monsieur le Premier Président, Monsieur le Premier avocat général, je vous remercie très sincèrement pour les propos chaleureux que vous avez prononcés à mon endroit et pour l'accueil particulièrement cordial que vous m'avez réservé à mon arrivée à la cour d'appel de Paris. Je m'associe pleinement à l'hommage que vous avez rendu à mon prédécesseur, Madame Catherine CHAMPRENAULT, qui a laissé à tous le souvenir d'une magistrate courageuse et attentive aux autres et pour les procureurs de ce ressort dont j'étais encore hier, une interlocutrice accessible et toujours bienveillante.

Monsieur le Garde des sceaux. Je vous sais gré de votre présence et de la confiance que vous m'avez témoignée en proposant au président de la République ma nomination aux hautes fonctions que je vais occuper. La relation qui vous unit aux procureurs généraux est unique en son genre et ne saurait être assimilée à celle que les autres ministres entretiennent avec leurs services déconcentrés. Cette relation, aussi exigeante que singulière dans son fonctionnement, commande transparence et loyauté, principes que j'aurai à cœur, soyez en certain, de respecter scrupuleusement.

Madame la Ministre, chère Nicole BELLOUBET. Vous nous faites le plaisir et l'honneur d'assister aussi aujourd'hui à cette audience, en signe d'une fidélité à laquelle je suis très sensible. La préparation, sous votre autorité, en qualité de directeur des affaires criminelles et des grâces, de la loi de réforme et de programmation pour la Justice du 23 mars 2019 restera parmi les moments les plus intenses de ma vie professionnelle. Je vous remercie de m'accompagner aujourd'hui dans cette nouvelle étape de mon parcours.

Nous devons accueillir Monsieur le Ministre Robert Badinter, et tenons à lui exprimer, en dépit de son absence, notre immense respect à l'approche du quarantième anniversaire de l'abolition de la peine de mort.

Je tiens également à exprimer ma sincère reconnaissance aux membres du Conseil supérieur de la magistrature qui m'ont également accordé leur confiance en émettant un avis favorable à ma nomination. Au premier d'entre eux tout spécialement, Monsieur le procureur général François MOLINS, représenté cet après-midi par Frédéric DESPORTES, premier avocat général à la chambre criminelle.

Nous voici réunis, nombreux, dans cette salle historique de la première chambre, sous la peinture de Bonnat, où la justice, éclairée par la vérité, pourchasse le crime et protège l'innocence tandis que tombe le masque de l'hypocrisie.

Je mesure, en requérant depuis cette place, l'importance des fonctions qui sont désormais les miennes et qu'ont par le passé exercées les plus grandes figures de la magistrature. Je pense bien sûr à Pierre TRUCHE, disparu l'année dernière et à Jean-Louis NADAL, dont le soutien permanent et la présence aujourd'hui me touchent spécialement.

Me revient aussi à cet instant précis le souvenir de ce lundi 9 octobre 2006, jour de l'installation à ce poste de Laurent LE MESLE. C'était il y a 15 ans, c'était hier et résonnent encore en moi les mots prononcés en cette occasion. A aucun moment je n'aurais, cher Laurent, imaginé avoir l'honneur de vous succéder un jour à cette place. Hora Fugit, le temps fuit, nous rappelle le cadran solaire situé sur la façade du quai des Orfèvres. Mais l'amitié, elle, reste intacte et c'est bien là l'essentiel.

Procureur général. Mais que fait un procureur général ?

Lorsque la perspective de cette nomination s'est dessinée, j'ai pu mesurer auprès de bon nombre d'interlocuteurs les interrogations existant sur une fonction pourtant fort ancienne dans notre République mais assez mal identifiée à dire vrai. A l'inverse de celle du procureur de la République, familière dans l'opinion en partie grâce à une forte exposition médiatique.

Des fonctions qui ont bien changé depuis l'instauration du code d'instruction criminelle, qui assignait au titulaire de celles-ci le rôle principal de relai du pouvoir exécutif au sein des juridictions. Treilhard, l'un des pères de ce code, désignait ainsi les procureurs généraux : « ils sont chargés du dépôt précieux de l'ordre public et de l'exercice de

l'action de la justice criminelle ; la paix et la tranquillité des citoyens sont fondées sur leur courage et leur loyauté ; ils doivent veiller sans cesse, afin que les autres reposent ». Et il ajoutait « Le procureur général doit être l'asile de l'innocence et la terreur des méchants ».

Mais revenons au 21ème siècle...

Il ne m'apparaît pas inutile de vous dire ici comment j'entrevois pour ma part l'exercice de cette responsabilité à la tête du plus grand parquet général de France. Une responsabilité qui recouvre des missions diverses et variées, nécessitant donc la définition de priorités fortes afin d'éviter la dispersion, facteur d'inefficacité et d'impuissance.

Au premier chef, le procureur général est responsable de la bonne application de la loi pénale et du bon fonctionnement des parquets de son ressort.

Je voudrais dire à chacun de mes chers collègues procureurs de la République, au nombre de 9, combien la perspective de travailler au quotidien avec eux m'enthousiasme. Je m'efforcerai, mes chers collègues, d'être un interlocuteur accessible et toujours disponible pour évoquer les sujets ayant trait à l'exercice quotidien de l'action publique, les difficultés rencontrées dans la prise de décisions souvent si lourdes de conséquences pour les justiciables, mais aussi les événements marquant à un titre ou un autre la vie de vos juridictions. Avec une attention identique portée à chaque parquet, de Fontainebleau à Paris en passant par Meaux ou Bobigny ! Et avec un leitmotiv que je souhaite partager avec toute mon équipe du parquet général : le soutien, un soutien indispensable qui vous est dû. Conseils, analyses juridiques, solidarité dans les moments de tempête, c'est bien par le soutien apporté au quotidien et par cette attention à la vie des parquets et de leurs acteurs que peut être insufflé un esprit d'appartenance à un même ensemble, une même communauté de travail : le ministère public de la cour, fort de 400 magistrats au total, entourés d'équipes qui aujourd'hui s'étoffent et se renforcent grâce aux efforts budgétaires consentis par la Nation en faveur de la Justice. Ce soutien, qui doit permettre aux acteurs de terrain et de proximité de bénéficier d'un deuxième regard, gage de prise de recul et

facteur de sécurité juridique. Ce soutien, qui passe aussi par la mise à disposition d'outils, je pense en cela à la diffusion enrichie de la jurisprudence de la Cour de cassation et notamment de sa chambre criminelle dont je salue chaleureusement le président Christophe SOULARD.

Le procureur général est **un facilitateur**.

C'est dans ce même esprit que je conçois mes relations avec vous, cher Jean-François BOHNERT et cher Jean-François RICARD, vous qui êtes à la tête de parquets nationaux, financier pour l'un, antiterroriste pour l'autre. Hier encore, nous formions une équipe soudée et unie à la tête du tribunal judiciaire de Paris, avec notre cher et néanmoins parfois facétieux président, Stéphane NOEL, que je salue très amicalement. Je suis certain que nous saurons ensemble œuvrer au service de la cohérence et de l'efficacité de la Justice dans ces domaines aussi sensibles pour notre démocratie et pour notre Etat de droit.

Pour assurer cette fonction de soutien, le procureur général dispose de leviers importants qu'il tient de son rôle d'administrateur et de gestionnaire des moyens de la cour dans le cadre de la dyarchie formée avec vous-même, Monsieur le premier président, cher Jean-Michel HAYAT. Cet exercice, nous l'avons déjà pratiqué pendant un an dans notre grand tribunal des Batignolles et c'est pour moi une joie et un plaisir de retrouver un environnement aussi amical, au cœur de ce palais historique, transformé pour la tenue du procès des attentats du 13 novembre 2015 qui a tant mobilisé les équipes ces derniers mois et qui continuera de nécessiter une attention constante de tous. Un lieu que depuis votre arrivée vous vous employez, de façon très heureuse, à restaurer et à raviver. Je suis certain qu'ensemble, grâce à l'appui d'un Service Administratif Régional dirigé avec talent par le président Christophe COURTALON, nous aurons à cœur de prendre les meilleures décisions et de rendre les arbitrages les plus justes et les plus pertinents au bénéfice des 9 tribunaux judiciaires, 18 tribunaux de proximité, 11 conseils de prud'homme et 8 tribunaux de commerce du ressort, dont je salue ici chaleureusement les représentants. Au bénéfice surtout des près de 1500 magistrats et plus de 3500 fonctionnaires qui œuvrent au

quotidien au service de la Justice dans ce grand ressort et auxquels nous avons pour mission d'assurer les meilleures conditions de travail.

Le procureur général est donc **un administrateur**.

Il est une autre mission absolument centrale que la loi assigne à ce magistrat : celle d'animer et de décliner les politiques pénales destinées à prévenir et à réprimer les infractions à la loi pénale. Le code de procédure pénale confie explicitement au procureur général le rôle de préciser et, le cas échéant, d'adapter les instructions générales du ministre de la justice au contexte propre au ressort. Il s'agit donc d'impulser, de coordonner et d'harmoniser les pratiques de parquets connaissant des réalités territoriales très diverses et situées dans deux régions administratives distinctes, l'Ile de France (dont je salue le préfet Marc GUILLAUME) et la Bourgogne-Franche-Comté. Là aussi, un objectif permanent doit nous guider : celui de l'enrichissement et de la plus-value apportés par le parquet général. Mes chers collègues du parquet général, je souhaite que notre action à cet égard s'amplifie fortement dans les mois et les années à venir. Les marges de progression sont importantes, ainsi que l'a relevé le rapport récent consacré au fonctionnement du parquet général de Paris et établi par l'Inspection générale de la Justice, dont j'ai apprécié la qualité du travail, travail qui nous sera fort utile dans les mois à venir. Les thématiques sont nombreuses : l'amélioration de notre réponse aux violences faites aux femmes, le développement de la justice de proximité, la lutte contre les phénomènes de bandes, de rixes, la prostitution des mineurs, la cybercriminalité, les trafics de stupéfiants ou encore les infractions économiques et financières pour n'en citer que quelques-unes. Il nous faut dans cette démarche avoir le souci constant de l'évaluation, en lien avec nos collègues du siège, car il n'est de politique pénale pertinente sans association étroite du siège permettant l'émergence de véritables projets de juridiction. Je sais que les présidents des tribunaux de ce ressort en sont eux-mêmes convaincus. Une illustration pratique. Pourquoi le nombre de BAR (les bracelets anti rapprochement) est-il si peu élevé dans notre cour en comparaison d'autres ressorts ? Comment remédier à ce constat ? Nous nous sommes déjà depuis la semaine dernière, Monsieur le premier président, emparés conjointement de cette question.

Ces politiques judiciaires passent par une ouverture forte vers nos partenaires extérieurs, élus (merci à Emmanuel GREGOIRE, premier adjoint à la maire de Paris, de sa présence), associations, représentants des autres administrations, professions judiciaires dont je salue les nombreux représentants ici présents. Et le partage d'objectifs et de projets communs avec les deux autres étages de notre maison Justice, je veux parler de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Je souhaite donc renforcer fortement l'équipe en charge des politiques judiciaires et donner davantage de force et de lisibilité à l'intervention du parquet général en ce domaine.

Ainsi, je veillerai à ce que chaque instruction générale de politique pénale émanant de la Chancellerie fasse l'objet, après analyse, d'une déclinaison spécifique à l'attention des parquets du ressort. Il s'agit là d'un travail exigeant-les dépêches-circulaires sont nombreuses, Mesdames et Messieurs les directeurs, qui nous faites aussi l'amitié de votre présence !-, mais nous nous donnerons les moyens de le conduire.

Nous devons à mon sens, tant les disparités géographiques sont importantes, privilégier une approche différenciée suivant les territoires, en réservant par exemple un traitement particulier à certaines problématiques propres à la capitale et sa périphérie immédiate ou à d'autres encore pouvant toucher des départements de la grande couronne ou des parties plus rurales de notre ressort si étendu.

A cet égard, il nous faut savoir dépasser les frontières dessinées par la carte judiciaire si l'on veut éviter des ruptures territoriales préjudiciables à l'action de nos parquets. Ainsi, certaines politiques pénales doivent être réfléchies au niveau de l'Ile de France (nous l'avons vu en début d'année au sujet du traitement des rixes) et il me semble donc indispensable de réactiver le conseil régional de politique pénale mis en place il y a 20 ans par les procureurs généraux Jean-Louis NADAL et Henri DESCLAUX rassemblant autour d'une même table les parquets des ressorts de Paris et de Versailles. J'irai très prochainement à la rencontre du procureur général de Versailles pour proposer la reprise de cette démarche commune.

Soutien aux parquets, plus forte présence sur les politiques judiciaires et partenariales : pour la réalisation de ces objectifs prioritaires, je désignerai, dans le cadre de la réorganisation à venir du parquet général, un magistrat référent pour chaque ressort de juridiction. Et j'encouragerai, ainsi que nous le recommande explicitement l'Inspection générale, tous les membres de mon équipe à participer davantage à des actions en direction des parquets du ressort. C'est ainsi que la dimension collective de notre activité prendra toute sa force.

Oui, le procureur général doit être **un animateur**.

L'un des rôles importants du procureur général est aussi d'assurer le lien entre les parquets du ressort et les parquets nationaux d'une part et la Chancellerie d'autre part, notamment par la remontée d'informations. Mission qui n'est pas la plus aisée tant l'existence de ce lien peut faire naître de suspicions, de critiques parfois de fantasmes excessifs.

Mon expérience à la fois de directeur des affaires criminelles et des grâces et de procureur de la République me permet de disposer d'une vision assez claire sur ce qui doit et sur ce qui peut donner lieu à signalements à la fois de la part des parquets au procureur général, mais aussi du parquet général au Garde des Sceaux.

Dans le strict respect des principes fixés par la loi et des circulaires prises pour son application, je veillerai à ce que cette remontée d'informations s'effectue de façon efficace et adaptée aux circonstances et aux moyens des parquets. En veillant là aussi à ce que l'intervention du parquet général se traduise, aussi souvent que possible, par un enrichissement de cette information. Je sais pouvoir compter, mes chers collègues procureurs, sur votre esprit de loyauté dans ce qui est perçu comme une charge lourde et parfois injustifiée. Mais qui permet à chacun des acteurs de la chaîne hiérarchique composant le ministère public d'exercer la fonction qui lui revient, dans un esprit de transparence et de responsabilité, sans que soient à aucun moment remises en question l'autonomie et l'indépendance des procureurs dans la prise même de décision. Je veillerai très scrupuleusement, comme je l'ai toujours fait jusqu'alors, à cet impératif fondamental.

Le procureur général est également le chef du parquet de la cour d'appel, juridiction de second degré. Chef de cour, il est donc aussi chef d'une juridiction. Ce n'est pas là la moindre de ses activités, et c'est celle qui mobilise d'ailleurs la part la plus importante des moyens humains du parquet général, magistrats et fonctionnaires, fonctionnaires que je salue à travers vous Monsieur le directeur de greffe. Représentation du ministère public devant les chambres des appels correctionnels, les cours d'assises du ressort, les formations de la chambre de l'instruction portées récemment au nombre de huit, toutes compositions confrontées à Paris au double enjeu du volume et de la complexité croissante des contentieux. Je suis conscient de l'importance du plan de charges qui se présente à nous, avec des dossiers particulièrement lourds appelés à être jugés prochainement, tels l'attentat de Nice, l'affaire du Médiateur et tant d'autres dossiers hors normes justifiant la mobilisation de moyens exceptionnels. L'un de nos principaux objectifs, Monsieur le premier président, est de tendre à la réduction des délais d'audiencement des dossiers de détention et de fond de la chambre de l'instruction et vous pouvez compter sur ma totale détermination à cet égard.

Je n'aurais pas été complet si je n'avais cité le rôle particulier du procureur général dans sa mission d'habilitation et de surveillance (ce sont les termes du code de procédure pénale) des officiers de police judiciaire. Je me réjouis, Mesdames et Messieurs les représentants des services de police et de gendarmerie, de poursuivre à ce poste les relations confiantes et constructives que nous avons échangées depuis trois ans, comme avec-vous-même et toute votre équipe, M. le préfet de police Didier LALLEMENT.

Vous l'aurez compris, je souhaite, avec autant d'humilité que d'énergie, que s'ouvre une nouvelle page dans l'histoire de ce parquet général, à un moment où des réflexions se font jour sur le rôle même de cette entité dans notre système judiciaire. Un parquet général que je souhaite proactif, présent sur le terrain, au cœur de la vie des parquets.

Mes chers collègues du parquet général, les semaines qui s'ouvrent seront consacrées à la découverte et à l'écoute, puis viendra très vite la mise en œuvre de changements dans notre organisation. Mon objectif est



d'aboutir à l'élaboration d'un nouvel organigramme au début de l'année prochaine. Nous le définirons ensemble après une période de concertation au cours de laquelle chacun pourra donner son avis. Je connais bien la plupart d'entre vous, rencontrés pour certains au début de ma carrière, pour d'autres même sur les bancs de l'université. Je sais votre investissement au service de notre institution et l'étendue de vos expériences et compétences. Je remercie spécialement le premier avocat général ayant assuré l'intérim et le passage de relais avec mon prédécesseur, M. Jean-Pierre BONTHOUX. J'aurai besoin de vous tous pour mener à bien l'ensemble de ces projets, de votre dynamisme, de votre engagement et de votre professionnalisme.

Alors même que vont s'ouvrir prochainement les Etats généraux de la justice, j'aborde enfin ces fonctions avec une préoccupation : celle de la sérénité qui doit prévaloir dans notre activité quotidienne. Une sérénité sans laquelle il ne peut y avoir de confiance de nos concitoyens dans la justice.

Cette quête de sérénité, d'équilibre et de mesure, nous la partageons Monsieur le Bâtonnier, cher Olivier COUSI, Madame la Bâtonnière élue, chère Julie COUTURIER. Concentrons-nous, comme nous y invitent la directrice de l'Ecole nationale de la magistrature et le directeur de l'Ecole de formation du barreau, sur ce qui rassemble les magistrats et les avocats sur le plan des valeurs, de l'éthique et de la déontologie. Je ne doute pas que nous saurons entretenir l'esprit des entretiens du palais des congrès de Novembre 2019 qui ont jeté les bases d'initiatives participant de cet esprit.

Il me faut conclure.

En remerciant très sincèrement toutes celles et tous ceux qui m'ont fait l'amitié de leur présence aujourd'hui et que je n'ai pu citer. Avec une pensée amicale pour toute l'équipe du parquet de Paris qui m'accompagne dans cette transition. Ainsi que pour mes nouveaux collègues procureurs généraux qui vont m'accueillir dans leur conférence dont je salue le Président, le procureur général de Douai Frédéric FEVRE

présent ce soir aux côtés du président de la conférence des premiers présidents, M. Jacques BOULARD.

En adressant aussi toute ma gratitude à mes amis et à ma famille qui se sont déplacés pour assister à cette audience. Avec une attention toute particulière pour mes petits-enfants, Clément et Gabriel, qui ont sagement écouté ces discours.

Et avec une pensée, plus intime et personnelle, vous me le permettrez, pour celle et ceux qui, bien qu'absents dans cette salle, m'accompagnent aujourd'hui, d'une autre façon.

Je vous remercie pour votre attention.